

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18 juin 2019

à 19h00 en MAIRIE de GRESSE en VERCORS

Ce document est un document de travail interne au conseil municipal qui comporte des informations non validées qui ne doivent pas être diffusées avant le vote des délibérations officielles.

Présents : ROUGALE Alain, BOUVIER Jean-Pierre, COTTE Cyril, PECOUL Michel-Pierre, MARTIN Frédéric, GODEAU Christian, VALLIER Sébastien.

Représentés : NOUEN Marie-Ange par ROUGALE Alain.

Absents : LIEVAUX Jean-Paul, GRABIAS Franck.

Secrétaire : VALLIER Sébastien.

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à 19h.

LES DELIBERATIONS :

Décision modificative n°1 du budget GENERAL.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget Général pour équilibrer les comptes et les opérations, d'investissement et de fonctionnement, par rapport au budget prévisionnel voté. Il est proposé d'effectuer les mouvements budgétaires suivants :

En investissement, afin de régler la 2^{ème} échéance du LINTRAC pour 16 800 €, il est proposé de :

- . augmenter de 16 800 € les dépenses d'investissement de l'opération 102 – Véhicules
- . diminuer de 6 800 € au compte 020 – Dépenses imprévues
- . diminuer de 10 000 € au compte 2151, opération 107 – Voirie.

En fonctionnement, afin de pouvoir régler le mandat 244 au compte 673 correspondant à la régularisation de la vente d'une coupe de bois effectuée en 2018 pour un montant de 7 678,48 €, il est proposé de :

- . augmenter de 7 679 € le compte 673-D
- . diminuer de 4 000 € le compte 60612-D
- . diminuer de 3 679 € le compte 022-D.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE** les mouvements budgétaires suivants sur le budget GENERAL.

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 679,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 679,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	7 679,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	7 679,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 679,00 €	7 679,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-107 : VOIRIE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-102 : VEHICULES	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	16 800,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Décision modificative n°1 du budget des REMONTEES MECANIKUES.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget des RM pour équilibrer les comptes et les opérations par rapport au budget prévisionnel voté. Il est proposé d'effectuer les mouvements budgétaires suivants :

En fonctionnement, afin de pouvoir régler le mandat 180 au compte 673 correspondant à la régularisation de la vente de forfaits effectuée en 2018 pour un montant de 3 209,09 €, il est proposé de :

- . augmenter de 3 209,09 € le compte 673-D
- . augmenter de 3 209,09 € le compte 706-R.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE** les mouvements budgétaires suivants sur le budget des REMONTEES MECANIQUES.

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 209,09 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 209,09 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 209,09 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 209,09 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 209,09 €	0,00 €	3 209,09 €
Total Général		3 209,09 €		3 209,09 €

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Délibération pour le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) pour les communes membres de la Communauté des Communes du Trièves.

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a adhéré au service commun chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au 1^{er} avril 2016 pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil municipal :

- **de renouveler cette convention et d'autoriser Mr le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres de la Communauté de communes du Trièves.**

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Délibération pour le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale partie Ouest, Période 2019 – 2048.

Le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale partie Ouest, établi par l'Office National des Forêt pour la période 2019 – 2048, en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associées,
- **DE DONNER** mandat à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement au titre de la législation propre à Natura 2000 et aux réserves naturelles.

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Délibération portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dispositif actuel de régime indemnitaire de la commune doit être abrogé et faire l'objet d'une nouvelle délibération. Suite au dossier de saisine du régime indemnitaire et du projet de délibération, le Comité Technique, après examen du dossier, a émis un avis préalable favorable en date du 9 avril 2019. A l'issue, une délibération doit être prise en vue de la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire portant sur les modalités d'attribution, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Il est proposé au conseil municipal :

- **de valider la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1^{er} juillet 2019.**

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Approbation de l'avenant n°5 entre la commune et la copropriété des Dolomites pour la piscine municipale pour 2019.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre la commune et le syndicat des copropriétaires des Dolomites a été signée en 2012 pour une durée de 3 ans jusqu'en 2014. Cette convention prévoit les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine ainsi que les horaires pour la saison. Elle prévoit également que le syndicat des copropriétaires des Dolomites s'acquittera envers la commune de la somme de 22 500 € en contrepartie d'un accès à la piscine pour ses locataires et propriétaires occupants. En 2015, 2016, 2017 et 2018 le conseil municipal a prolongé d'un an par délibération cette convention en approuvant l'avenant n°1, l'avenant n°2 et l'avenant n°3 et avenant n° 4.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de proroger de nouveau cet avenant pour une durée de 1 an, pour la saison 2019.

Vu la délibération 2018-39 relative à l'avenant n°4 à la convention avec le syndicat des copropriétaires des Dolomites et détermination des dates et horaires d'ouverture de la piscine pour la saison d'été 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE VALIDER l'avenant n° 5 à la convention de 2012 entre la commune et le syndicat des copropriétaires des Dolomites, et AUTORISE M. le Maire à le signer.**

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Délibération pour décision de non soumission de la parcelle F138.

Monsieur le Maire propose de ne pas soumettre au régime forestier la parcelle F 138 situé sur la commune de GRESSE-EN-VERCORS.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE DECIDER de ne pas soumettre au régime forestier la parcelle F 138.**

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Tarifification de l'Odysée Verte.

M. le Maire rappelle que la commune développe l'Odysée Verte. Pour cela il est proposé de mettre en place des nouveaux tarifs.

Cette délibération remplacera les anciennes délibérations de 2017 et 2018.

Vu la délibération 2017-25 du 27 mars 2017 de tarification de l'Odysée Verte

Vu la délibération 2017-44 du 4 juillet 2017 de tarification complémentaire de l'Odysée Verte

Vu la délibération 2018-41 du 29 mai 2018 de tarification de l'Odysée Verte,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER la grille de tarification suivante qui s'appliquera avec effet immédiat pour la saison 2019:**

TARIFS ENTREES	PRIX
Entrée Odysée Verte + de 14 ans	6 €
Entrée Odysée Verte - de 14 ans	4 €
Entrée Odysée Verte - de 4 ans	Gratuit
Entrée Odysée Verte partenaire	5 €
Carte abonnement 10 Entrées	40 €
Groupes	Une gratuité tous les 10 tickets
Odysée Verte avec 1 activité + 14 ans	14 €
Odysée Verte avec 1 activité – 14 ans	10 €

TARIFS PRESTATIONS DIVERSES	PRIX
Accompagnateur moyenne montagne journée	215 €
Accompagnateur moyenne montagne ½ journée	130 €
Sortie ONF ½ journée	165 €
Balade contée + 14 ans	10 €
Balade contée - 14 ans	8 €
Eau plate ou gazeuse 50 cl, Thé, Café, Chips	1 €
Canettes soda 25 cl ou 33 cl,	1,50 €
Bouteille Sirop (50 cl)	6,50 €
Tisane	6 €
Condiments	6 €
Coffret salé / sucré	11 €

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Délibération pour réintégration de parcelles au territoire de l'ACCA de GRESSE-EN-VERCORS.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, par arrêté du 20/04/1971, un certain nombre de parcelles, propriété de la commune, ont été retirées du territoire de l'ACCA de GRESSE-EN-VERCORS. Il serait souhaitable désormais que ces 49 parcelles soient réintégrées au territoire de l'ACCA.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE REINTEGRER les 49 parcelles concernées au territoire de l'ACCA de GRESSE-EN-VERCORS.**

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Points d'info :

- STEU : inauguration prévue début septembre, la population sera invitée.
- Changement de personnel dans le service administratif.
- Dossier du Bat C1 : Sélection du cabinet FRYS, financement à hauteur de 80% par la région et le département.
- Départ de Madame RUARD des Dolomites au 11 Juillet.
- L' Ecole de Pole Dance « KEELING » effectuera sa représentation de fin d'année samedi 29 Juin à la MGV. Le conseil est cordialement invité.
- Projet association « Maison de la Nature ».
- Prochain Conseil Municipal le 23 Juillet à 15H.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal se termine à 21 H.

Le secrétaire de séance



Le Maire



